**Communiqué de Presse du SE-Unsa**

Éducation prioritaire: la mise en œuvre doit être à la hauteur des annonces !

Il y a quelques semaines, tous les acteurs concernés saluaient le plan ambitieux du ministre pour l’éducation prioritaire. Un plan qui reconnaît les difficultés rencontrées par les enseignants et qui y apporte de multiples réponses : temps de service réduit, régime indemnitaire augmenté, moyens accrus…

2014-2015 doit être l’année de transition avant généralisation sur l’ensemble du territoire. Dans ce cadre, le ministère a chargé chaque recteur d’identifier la poignée de réseaux qui, au regard de leurs difficultés cumulées, doivent être pilotes.

Dans de trop nombreuses académies, ce sont l’improvisation et le manque de lisibilité qui président à la mise en œuvre. Non seulement les critères qui déterminent la sélection des réseaux ne sont pas transparents, mais la concertation est inexistante avec les représentants des personnels. Les choix effectués donnent le sentiment d’être le fruit du hasard et laissent perplexes les différents acteurs. Le doute s’accroît quand des tours de passe-passe aboutissent finalement à réduire les moyens attribués.

Pour le SE-Unsa, il est urgent que les rectorats communiquent clairement et expliquent leur choix en matière d’éducation prioritaire. Les personnels ont besoin d’être rassurés, ils doivent comprendre le sens de la démarche, son calendrier de mise en œuvre et leur propre implication dans le dispositif. Plus qu’ailleurs, ces personnels qui subissent des conditions de travail difficiles, doivent être associés aux projets académiques. Il serait pour le moins paradoxal qu’un plan national ambitieux vire localement à la déroute par défaut de concertation et de communication.

Enfin, pour le SE-Unsa, il serait incompréhensible que l’entrée dans le dispositif REP+ pour une centaine d’établissements  dès 2014 ne se traduise pas par la mise en place des augmentations indemnitaires annoncées et l’application des aménagements de service à tous les personnels enseignants et d’éducation, y compris les CPE, les professeurs documentalistes et les enseignants de SEGPA.

Paris, le 10 février 2014

Christian Chevalier

Secrétaire général

Attachée de Presse : Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93